L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
[Bureaux : 73 rue de Chartres.]

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 8 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande un jeune homme capable de tenir une table d'hôte. S'adresser à L. Piffert, Napoleonville P. O., Box 75. mai8—7f

On demande une femme domestique de maison. S'adresser au No. 55 Nord Rempart, entre Bienville et Conti. 8mai—3f

Un bon glacier connaissant bien la partie trouvera de l'emploi en s'adressant à la confiserie Grondel & Doucet, No 160 rue Canal, coin Baronne. 6mai—3f

TROUVÉ.

Trouvé—Une jeune mule noire. Le propriétaire peut la réclamer au No. 57 rue Bourbon, en payant les frais de l'annonce. 7mai—3f

A LOUER.

A LOUER—A Covington, élégant chalet, 9 appartements. S'adresser 500 rue Dauphine, N'lle O., ou sur les lieux, Jules Cahier, 1er mai—1 2

A VENDRE.

VENTE au comptant, sans limite, d'un cottage en bois, avec un grand terrain de 32x120 pieds, No 1 de la Bagatelle du Bourbon entre Morale et Bienville, samedi, 15 du courant, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, par C. E. Girardey & Co., encanteurs. L'attendu du lecteur est appelé sur cette vente. 7 mai—7 au 15 mai.

Résidence d'été à vendre à Biloxi. S'adresser à O. Pomes ou A. J. Bouquet, Biloxi, Miss. 2mai—8f

1° Une propriété rue St-Anne, entre Remparts et Bourgogne, Orléans.
2° Une maison rue Rochebleue, entre Dumaine et St Philippe, Tonti.
3° Deux maisons No 450 rue Hôpital, entre Dorgenois et Broad, Ursuline.
4° Propriété rue St-Anne, entre Broad et Dorgenois, Dumaine.
5° Propriété à l'encoignure des rues Ursulines et Rochebleue, avec une cuisine à deux étages.
6° Propriété rue Derbigny, entre Kerlerec et Columbus, Roman.
S'adresser à A. Dorlocouty, notaire et avocat No 31 rue Carondelet.
25 avril—2 sem.

A vendre—Une agréable résidence à la Grande Ile, se composant de quatre chambres et cabinet, vestibule, mansarde, galerie devant et derrière. Cuisine, chambre de domestique. Four de campagne. Cabanes à bain.
Pour plus ample renseignement s'adresser No 193 rue des Remparts. 22avril—15j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans de tout le reste de la propriété du North Central & South American Exposition situé sur les terrains du Upper City Park et comprenant le

MAIN BUILDING, HATISSE DU GOUVERNEMENT, DEUX GRANDES ECURIES.

Un fort lot de bois, bois de charpente, Derricks (grues) et diverses autres propriétés d'après un inventaire enregistré au bureau du Sherif.

Les ventes seront faites à douze mois de crédit, sans égard à aucune estimation.

—DANS L'AFFAIRE DE—

The World's Industrial & Cotton Centennial Exposition
versus
The North, South & Central American Exposition,
No 17,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE date le 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encherre publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 17 mai 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, situé sur les terrains du Upper City Park, dans le Sixième District de cette ville.

Toute la propriété appartenant aux défendeurs et sur les lieux décrites ci-dessus et non vendue à la première enchère telle que :

Le Main Building, 1378x905 avec portes, fenêtres et crochets, tout au complet.

Le Government Building, 835x565 avec portes fenêtres et crochets, tout au complet.

Deux écuries ayant chacune 380x60.

Un fort lot de bois et bois de charpente, etc.

Plusieurs grands derricks, (Grues.)

Et divers autres articles, etc., conformément à un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant le second et dernier tirage toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus hauts et derniers enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapporte, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec de **bonnes et solvables sécurités**, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des impositions, frais du sherif et du greffier, conformément pour la propriété achetée s'élevant comme suit :

La proportion des dits frais pour le Main Building se montant à environ sept cent cinquante piastres ($750).

La proportion des dits frais pour le Government Building se montant à environ quatre cent cinquante piastres ($450).

La proportion des dits frais pour chaque écurie s'élevant à environ quatre cent ($400), et la proportion des dits frais pour tout le reste de la propriété, s'élevant à environ cinquante piastres ($50) pour être divisés au prorata par les acquéreurs respectifs du dit reste en proportion de leurs enchères.

THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—5 1j jusqu'au 17 inc.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

A tous ceux que cela peut concerner :—Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant aux, leurs successeurs et ayant droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Texas Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsisteront jusqu'à l'année 1895. A moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale de l'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'Etat.
Nlle-Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mille par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de donner et de payer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la Nouvelle-Orléans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 10 avril 1886.
16avril—1f p. sem. jen. 30.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'Acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans" et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, pour rappeler toutes les actes contrairs à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882.

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte, pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte, et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des intérêts municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours.

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et des ses associés, leur accordant une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social de *Southern Lottery Company of Louisiana*. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à la Législature générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.

Le prix légal sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la *Loterie*.

EMILE LAUDNER,
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant aux, leurs successeurs et ayant droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Texas Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsistent jusqu'à l'année 1895. A moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale d'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'Etat.
Nlle-Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mille par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de donner et de payer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la Nouvelle-Orléans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 10 avril 1886.
16avril—1f p. sem. jen. 30.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'Acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans" et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, pour rappeler toutes les actes contrairs à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882.

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte, pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte, et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des intérêts municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours.

Avis.

A VIS est par le présent donné de l'intention de présenter à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, un projet de loi en faveur de Thomas H. Handy et autres, leur accordant aux, leurs successeurs et ayant droit, une charte ou privilège de loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent, sous la raison sociale de "Louisiana and Texas Lottery Company." Le capital social sera d'un million de dollars, et les droits et privilèges de la société subsistent jusqu'à l'année 1895. A moins qu'ils ne soient plus tôt abrogés à une élection générale d'Etat. La société sera tenue de payer quarante mille piastre par an au trésor de l'Etat.
Nlle-Orléans, 7 avril, 1886.
8 avril—8, 12, 22, 26—mai 3, 7, 8.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour pourvoir à une élection spéciale dans la ville de Nouvelle-Orléans, conformément aux dispositions de l'article 209 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, en vue de prélever une taxe de 2 1/2 mille par piastre pendant quarante ans, sur les propriétés, à la Nouvelle-Orléans, dans le but de donner et de payer la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour pourvoir à la perception de ladite taxe et à sa remise à la Nouvelle-Orléans Draining and Paving Association.
Nlle-Orléans, 10 avril 1886.
16avril—1f p. sem. jen. 30.

Avis

Est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature, un acte sera présenté pour amender et décréter à nouveau la Section 7 de l'Acte intitulé "Un Acte pour incorporer la Ville de la Nouvelle-Orléans" et pour pourvoir au gouvernement et à l'administration de ses affaires, pour rappeler toutes les actes contrairs à ses stipulations, approuvé le 23 juin 1882.

Et pour amender et décréter à nouveau la Section 26 du dit acte, et pour rappeler les Sections 32 et 33 du dit acte, pour amender et décréter à nouveau la Section 35 du dit acte, et pour rappeler les Sections 37 et 43 du dit acte.

Le but et la portée du dit acte qui sera présenté à la législature, est de soustraire au contrôle des intérêts municipales, du Conseil et des officiers municipaux de la dite ville, le drainage et le pavage de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et de pourvoir aux moyens de paver et dessécher la Ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, 16 avril 1886.
16 avril—1f par sem en 30 jours.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière dans le Premier District.

Succession de John L. Sterry.

No. 10,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI, 31 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui y appartiendront, situé dans le Premier District de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Peter, anciennement Nouvelle Levée, Julie, Fulton et St. Joseph, désigné comme les numéros un, sur un plan dressé par J. A. Beard et dument certifié par Hugh Grant, ancien voyer de la Seconde Municipalité, sous la date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence ; le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée et vingt-trois pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No Deux, et cent vingt-trois pieds six pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Julie, le tout mesure ambiguïté étant la même propriété que lui vendu à John L. Sherry a acquise par achat de la succession de William Byrne, décédé, par acte passé pardevant Wm. Shannon, anciennement notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14me jour d'avril 1857.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. B. Trist, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30, mai—8, 15, 22, 29, 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Deuxième District.

Succession de Eliza Stewart.

No 10,413—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan public, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 26 mars 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Bienville, Broad, Douane et White, mesurant 32 pieds, 10 pouces de face à la rue Bienville, comprenant à une distance de 207 pieds 8 pouces et 4 lignes du coin des rues Broad et Bienville, sur une profondeur de 134 pieds 6 pouces et 9 lignes entre lignes parallèles ; les dites mesures étant plus ou moins, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes exigibles en 1886 au-dessus du prix d'adjudication ; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 avril—6, 10, 17, 24—mai 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Richard Devonshire contre les héritiers de John Hussey.

No 17,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No. 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1886, et signé le 21 avril 1886, décrétant un partage, lequel a été rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Royale et Bourbon, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 532 rue Dauphine.

Conditions—Comptant.

L'adjudicataire assumera en sus du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant Jos. Devonshire, No 20 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 avril ; mai 1, 8, 15, 22, 29.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Stephen Conners.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,360.—Division "A"—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 mai—8 13 16

Succession de Carl Fischer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 4,717—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Fischer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 mai—8, 13, 16.

Succession de James McGarry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,302—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présentementaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8mai—8, 13, 16.

Succession de Euan Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 14,791—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8mai—8 13 16

Succession de Edgar J. Dufour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,772—Division C—Attendu que Numa Dufour a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edgar J. Dufour, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8 mai—8,13,16

Succession de William Kiley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,476—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve William Kiley, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
7mai—7 12 16

Succession de Kaspar Auch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,607—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par O. F. Theisman et Jacob F. Weick, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 mai—6 11 15

Succession de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,763—Division A—Attendu que Mme Veuve Mark F. Bigney a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mark F. Bigney, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mai—6 11 15

Succession de George W. Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 11,982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Albert Baldwin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mai—6,11,15

Succession de Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 17,762—Division D—Attendu que Mme Laura B. Davidson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Elmira E. Hall, femme de Mark F. Bigney, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mai—6,11,15

Succession de veuve Margaret Cohen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,655—Division C.—Attendu que P. S. Wiltz jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Veve Margaret Cohen décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 mai—6,11,15.

Succession de Mme Emma S. Delvaille, femme de Charles J. Carrière.

No 6,497—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Et dans l'affaire de A. Carrière & Sons contre leurs créanciers.

No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de vente dans les affaires ci-dessus—l'un rendu par l'Hon. F. A. Monroe, le 1er avril 1886, dans la première affaire ci-dessus, l'autre par l'Hon. W. T. Houston, le 19 février 1886, les deux juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir :

Deux lots de terre, avec les édifices, améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes et privilèges qui y rattachent, situés dans la Première Municipalité, ville d'Orléans, faisant l'angle des rues Julie et Villere, ayant 25 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 forme l'angle des rues Julie et Willow.

Conditions—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en paiements égaux en billets à 1 et 2 ans à partir de la date de la vente portant intérêt à 8 pour cent par an, payable par an à partir de la date, garantis par hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de garantie, assurances, etc., les acquéreurs devant payer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philip, notaire.
7 avril—7 17 24—mai 1 8

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en Partage

Dans l'affaire de Jacob Voelkel vs Mme Magdelena Rosser et als.

No 17,345—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Un cottage en bois à deux corps de logis, à l'encoignure des rues Rousseau et Sorapiru.

Terrain de valeur, à l'encoignure des rues Water et Septieme.

Maison en bois et deux terrains à l'encoignure de la rue Preston et l'Avenue Nashville.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 avril 1886, et signé le 23 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan, savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Annunciation, Soraparu et Tremoulet, mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la rue Annunciation, 56 pieds et 5 lignes de largeur du côté du Tremoulet, sur une profondeur de 120 pieds 4 pouces sur la ligne vers la rue Soraparu et 120 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Première. La bâtisse est belle et confortable, ayant 10 chambres, cuisine, hangar, cuve, etc., le terrain est en plates bandes, fleurs, arbres à ombrage, vignes, arbrisseaux, tout bien pavé et drainé.

2° La maison en bois à deux étages No 556 rue Fulton, sur le côté ouest entre les rues Troisième, Quatrième et Chopitoulas, étant le lot No 9 qui mesure 26 pieds 2 pouces et 5 lignes de face à la rue Fulton, 28 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 2 pouces et 5 lignes de No 5 et 115 pieds 8 pouces et 2 lignes sur l'autre côté. La bâtisse est confortablement arrangée, en bons matériaux, elle a 7 pièces et 7 cabinets, 4 chambres, hangars, cuve, etc. Le voisinage est très tranquille, progressif et recherché à l'encontre du public, ayant deux lignes de chars de ville.

Conditions—Un tiers en plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en paiements égaux en billets à 1 et 2 ans à partir de la date de la vente portant intérêt à 8 pour cent par an payable par an à partir de la date, garantis par hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de garantie, assurances, etc., les acquéreurs devant payer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles E. Sel, notaire.

Dès pour cent seront requis sur le montant de leur adjudication.
24 avril—24—1.8.15,22.29 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences rue Carondelet.

Les deux belles et confortables résidences en briques à deux étages Nos. 266 et 268 rue Carondelet, entre Delord et Calliope, adjacentes au "Temple Sinai."

Succession de Ang. Marie L'Hoste, veuve de Jacques Duval.

No. 17,064 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 avril 1886, il sera vendu à l'encan—

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Delord, St. Charles et Calliope, désignés par les Nos. 1 et 2 d'après un plan dressé par C. Schmauder, voyer, daté le 26 avril 1886, et mesurant comme suit, d'après le dit plan :

Lot No. 1 mesure 29 pieds 7 pouces et 9 lignes de face à l'ordre de Carondelet, 25 pieds 11 pouces et 2 lignes dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le lot No 2 mesure 28 pieds 7 pouces de face à la rue Carondelet, 23 pieds 1 pouce dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté du lot No 1, et 127 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté opposée et la plus rapprochée de la rue Delord.

Ensemble ces deux lots forment un grand terrain, comprenant les deux grandes et confortables résidences en briques à deux étages, connues sous les numéros 266 et 268 rue Carondelet, ayant chacune un beau corridor, salons doubles à gauche, salle à manger, cuisines et chambres à domestique, chambres à coucher bien disposées, chambre à bain, &c., bien situées, roisinage excellent et sain ; agréable jardinet.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le balance à un et à 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisée en deux paiements égaux en billets solidaires des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an à la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour le montant des billets et transféreront la police aux débiteurs qu'ils billets. Les actes de vente renfermeront les clauses usuelles en pareilles ventes, sans estimation, en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assureront le paiement des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de vente sera fait au moment de la vente, et si les acquéreurs ne se conformaient pas à l'adjudication dans les quinze jours qui suivront celle-ci, ils seront déclarés en défaut sans autre formalité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles E. Sel, notaire.
28 avril—28—mai, 8, 15, 22, 29.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,465, Division "C"—Alexander Solari vs. ses Créanciers—Ordre de Jour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Alexander Solari soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le lundi, 10e jour de mai 1886, à 11 heures du matin, pour délibérer et voter sur l'application de dit pétitionnaire pour un rétrit et une décharge de dettes, et pour tel autre et plus ample jugement que le tribunal pourra rendre.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais des acquéreur. Les acquéreurs paiera en dessus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt en argent comptant de 10 pour cent requis sur le lieu pour lier la vente.
2mai—2,8,15,22,29—5 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans la paroisse de Jefferson.—Succession de Martin Schilder et épouse.—Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District pour la paroisse de Jefferson, No 298.—Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 15 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 avril 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Donaldson, Johnson et Galvez, dit terrain est désigné par le No 9 dans le carré No 30 et mesure 24 pieds, 5 pouces et 4 lignes de façade sur le Canal, 29 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur du côté du Johnson, 25 pieds 1 pouce et 8 lignes de face à la rue Donaldson et 28 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite le séparant du terrain No 8 ; 29 pieds 11 pouces et 4 lignes de largeur du côté du Johnson et 16 pieds sur une ligne oblique s'étendant de la rue Johnson à la rue du Canal, le tout formant un petit terrain triangulaire, ayant pour le coin des rues Canal et Johnson. La façade rue du Canal part à 5 pieds 5 pouces et 4 lignes du dit coin et fait face rue Johnson à 15 pieds 5 lignes du même.

Un nouveau de terrain dans le même district : carré d'ilet borné par les rues Canal, Johnson et Galvez, mesurant 5 pieds 2 lignes de façade triangulaire formant le pan des rues Canal et Johnson et mesurant 5 pieds 2 lignes de façade rue du Canal, 15 pieds 2 lignes de face rue Johnson ; 15 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du terrain décrit en second lieu, et 7 pieds 2 pouces de face rue Galvez, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, passages, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou pourront en dépendre.

Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que privilège sur les meubles et propriété achetés. Les intérêts portant intérêt de 8 pour cent par an en sus du prix de adjudication à partir du jour de la vente. Les actes de vente renfermeront toutes les clauses usuelles de garantie, et l'acquéreur assumera toutes les taxes dues et exigibles en 1886.

Les actes de vente pardevant Jos. E. Morgan, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera exigé pour lier la vente.
1 mai—11,17,24—1,8,15 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de John B. Croquine.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 15,248.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, rotonde St. Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'